



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



136^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Buenos Aires, Argentine, 20-24 juin 2005

Point 3.6 de l'ordre du jour provisoire

CE136/10 (Fr.)

2 mai 2005

ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

1. Conformément aux *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales*, « Le Comité exécutif de l'OPS nommera un Comité permanent sur les organisations non gouvernementales, composé de trois membres dont le mandat expire en même temps que leur mandat au sein du Comité exécutif ».

2. Les membres actuels du Comité permanent sont la Barbade, le Costa Rica et les États-Unis d'Amérique.

Examen des organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre des relations officielles avec l'OPS

3. Le paragraphe 5 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales* établit que « Tous les quatre ans, le Comité permanent procédera, normalement, à la révision de la liste des ONG avec lesquelles l'OPS a des relations officielles de travail et, sur la base des résultats des plans de travail biennaux et des activités entreprises pendant la période sous révision et du plan de travail proposé pour la période suivante de quatre ans, fera une recommandation au Comité exécutif sur le bien-fondé de maintenir lesdites relations ».

4. Actuellement, 17 ONG ont des relations officielles avec l'OPS.

5. Le Comité permanent examinera les ONG suivantes, lors de sa session au mois de juin et recommandera au Comité exécutif, dans chaque cas, la continuation ou l'interruption des relations officielles avec l'OPS :

- Société américaine de microbiologie (ASM)
- Association interaméricaine du génie sanitaire et de l'environnement (AIDIS)
- Fédération Internationale du Diabète (IDF)
- Association de l'Amérique latine et des Caraïbes de l'éducation en santé publique (*Asociación Latinoamericana y del Caribe de Educación en Salud Pública - ALAESP*)
- Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique (ALIFAR)
- *March of Dimes*
- Pharmacopée des États-Unis (*US Pharmacopeia* ou USP)
- l'Association Mondiale de Sexologie

Demandes d'admission reçues

6. Le paragraphe 4.3 des *Principes* prévoit que pendant la session de juin du Comité exécutif, le Comité permanent examinera les demandes soumises par des ONG (conformément aux critères prescrits dans les *Principes*) et formulera des recommandations au Comité exécutif.

7. La documentation a été présentée par la Conférence Médicale de l'Amérique latine et des Caraïbes (*Confederación Médica Latinoamericana y del Caribe-CONFEMEL*) en date du 31 janvier 2004 – à savoir la date limite pour les demandes qui seront envisagées en 2005.

8. Le Comité exécutif, après avoir envisagé les recommandations du Comité permanent, prendra une décision concernant l'établissement de relations officielles de travail entre l'OPS et cette ONG.
